

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D25022CCAS
Séance du 9 octobre 2025 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le neuf octobre de l'an deux mille vingt-cinq à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 29/09/2025

Date d'affichage
Le 30/09/2025

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 14/10/2025

Présents :

Membres élus : Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU,
Sophie GRIMAUD ESCORISA, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure
GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 11	Vote pour : 11
Votants : 11	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du
26 juin 2025,

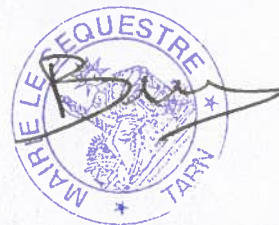
Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après
annexé.

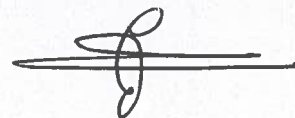
Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 9 octobre 2025

**La Vice-Présidente,
Agnès BRU**



**La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa
publication /notification.

Procès-Verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du jeudi 26 juin 2025 à 18h30

Présents :

Membres élus : Agnès BRU Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Christiane Foulquier, Michèle CAMEL, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Anne-Laure GRILLOT, Boualem MEGUENNI

Absents excusés : Gérard POUJADE Maire Président du CCAS, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Michel CUPOLI

Secrétaire : Marie-Thérèse FRAYSSINET

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité

2. Admission en non-valeur

Le conseil décide d'admettre en non-valeur un titre de recette d'un montant de 76,95 €.

3. Aides aux loisirs

Le CCAS souhaite encourager la fréquentation du centre de loisirs « Espace Jeunesse » et renouvelle les aides aux loisirs pour les enfants de familles à faibles revenus, domiciliées au Séquestre

a. Loisirs été 2025

L'aide est fixée à 10 € par enfants scolarisé et à 15 € par enfant scolarisé dans un établissement spécialisé pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700.

b. Loisirs année scolaire 2025/2026

L'aide est fixée à 30 € par enfants et réservée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 500.

La participation du CCAS sera versée à l'association Espace Jeunesse sur présentation de facture.

4. Secours aux particuliers

a. Aide d'urgence depuis le dernier conseil

9 avril : aide alimentaire : 200 € pour une famille de 3 enfants dont 2 en situation de handicap

23 avril : aide alimentaire : 100 € pour une personne seule (perte d'emploi) en complément d'une demande d'aide pour dette énergie

13 mai : aide alimentaire : 150 € pour une personne seule

17 mai : aide alimentaire : 150 € + bons carburant : 50 € pour une famille de 2 adultes et 2 enfants en complément d'une demande d'aide pour dette de loyer

17 mai : aide alimentaire : 150 € pour une famille avec 2 enfants en complément d'une demande d'aide pour dette de loyer

b. Demandes d'aide :

Situation 1 : Après avoir étudié la situation difficile d'une famille (séparation récente et perte d'emploi), le conseil décide d'apporter une aide de 200 €. Cette aide sera directement versée à ENGIE, le service solidarité ENGIE établira en contrepartie un plan d'apurement de la dette restante.

Situation 2 : Monsieur vit seul dans une maison T4, son budget est mal géré, des crédits à la consommation viennent imputer ses revenus. Un dossier de surendettement est en cours. M. a une dette de loyer de 1818,26 € auprès de Tarn Habitat. Il a demandé un logement plus petit. Sa demande d'aide au loyer est refusée par le conseil d'administration qui demande à la vice-présidente d'intervenir auprès de Tarn Habitat pour qu'un logement plus petit et donc moins cher soit trouvé.

Situation 3 : Le conseil décide d'accorder une aide de 200 € pour le règlement d'une dette de loyer pour une dame veuve avec deux enfants qui subit une perte de revenus. L'aide sera directement versée au bailleur social Patrimoine Languedocienne

Situation 4 : Le conseil décide d'accorder une aide de 250 € pour le règlement d'une dette de loyer pour un couple et deux enfants en situation de surendettement. L'aide sera directement versée au bailleur social Patrimoine Languedocienne

5. Aide exceptionnelle au Secours Populaire

A l'occasion des 80 ans du Secours Populaire, une grande journée des oubliés des vacances est organisée à Paris le mercredi 20 août 2025. L'association du Tarn souhaite donner l'opportunité à 165 enfants d'y participer. Le conseil décide d'apporter un soutien financier exceptionnel de 200 € au Secours Populaire, cette somme finance le voyage pour deux enfants.

6. Acceptation de don

Le conseil décide d'accepter un don d'un montant de 4 741,83 € au profit du CCAS suite à la dissolution de l'association « Amitié Franco-Polonaise »

7. Questions diverses

a. Repas de Noel des seniors (décision de la date et de l'âge)

Les dates proposées sont le samedi 6 ou le samedi 13 décembre 2025 selon disponibilité de la salle. Les invitations sont réservées aux Séquestrois âgés de 66 ans ou plus (conjointes en dessous de 66 ans acceptés), les accompagnants hors commune ne seront pas acceptés en raison du manque de place.

b. Unis Cité

Dans un contexte de difficultés financières, l'antenne Unis Cité ferme. Les jeunes volontaires en service civique de cette association accompagnaient des personnes en situation de handicap ou des seniors Séquestrois. Une solution est recherchée pour Madame Espade, personne âgée à mobilité réduite. Un contact sera pris avec Les Petits Frères des Pauvres ou VMEH.

c. Canicule

Comme les années précédentes, les services de l'Etat ont mis en place un « Plan National Canicule » (P.N.C.) ayant pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre au niveau local et national et d'en limiter les effets sanitaires. Il comporte 4 niveaux coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique. Nous suivrons les recommandations et le cas échéants travaillerons avec les acteurs locaux (aide à domicile, cabinet infirmier, association Génération Mouvements).

d. Sophro et Mouvement

Des ateliers de prévention sont proposés aux personnes de 60 ans et plus, cofinancés en partie par les caisses de retraites. Ces ateliers auront lieu le vendredi après-midi à la mairie, débuteront le 3 octobre 2025 et seront clôturés le 13 mars 2026. Le groupe sera composé de 14 personnes maximum. Le conseil est favorable à cette action et propose d'apporter une aide du CCAS pour les participants Séquestrois. Le montant de la session étant de 40 €/personne, le CCAS aidera à hauteur de 20 €.

e. Situation d'incurie dans un logement

Anne-Laure Grillot demande des nouvelles de l'accompagnement de la famille par une infirmière de l'ADIMEP : L'accompagnement se fait sur du long terme. A ce jour, la maison a été désencombrée, la famille est très réceptive des conseils pour une meilleure hygiène.

La séance est levée à 20h

**La Vice-Présidente,
Agnès BRU**



**La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a loop.